

PROCÈS POUR UN REFUS DE PRÉLÈVEMENT ADN LE 9 SEPTEMBRE 2008

Arrêté lors des manifestations antiSarkozy à Lyon en mai 2007, Thomas a écopé de 2 mois de prison avec sursis.

Un an après, il a reçu une convocation pour un prélèvement ADN le 29 avril à Toulouse (son actuel lieu de résidence).

Thomas a refusé ce prélèvement, malgré les pressions psychologiques et la menace d'un an de prison et de 15 000 euros d'amende. Il devra se présenter le 9 septembre 2008 au tribunal correctionnel de Toulouse.

Le prélèvement ADN constitue une grave atteinte à la vie privée. Nos gènes se retrouvent stockés dans des banques de données dont nous n'avons aucune certitude quant à leurs utilisations futures, qu'elles soient politiques ou administratives, voire commerciales (ex. : assurances). C'est la porte ouverte à toutes les discriminations possibles et imaginables.

Nous ne faisons pas de la paranoïa, en mars 2007, Nicolas Sarkozy déclare "J'inclinerais, pour ma part, à penser qu'on naît pédophile, et c'est d'ailleurs un problème que nous ne sachions soigner cette pathologie. Il y a 1 200 ou 1 300 jeunes qui se suicident en France chaque année, ce n'est pas parce que leurs parents

s'en sont mal occupés ! Mais parce que, génétiquement, ils avaient une fragilité, une douleur préalable." (Philosophie magazine, mars 2007). Autrement dit, notre identité se réduirait aux informations stockées dans notre ADN, nos caractéristiques biologiques prédomineraient sur notre histoire, notre éducation, notre contexte affectif, social et économique. Ainsi, connaître l'ADN de l'ensemble de la population permettrait d'identifier les futurs criminels.



Remarquons qu'il existe des exceptions incompréhensibles à cette "philosophie". Les personnes condamnées pour des délits financiers ne sont pas concernées par le prélèvement ADN !

Il est primordial de le refuser si nous ne voulons pas que s'installe une société totalitaire dans laquelle chaque individu serait classé, fiché, jugé sur des critères génétiques. Nous pouvons encore refuser cette dérive avant que notre ADN ne soit prélevé systématiquement, comme le préconise Christian Estrosi, rapporteur du projet de loi pour la "sécurité intérieure", proche de Nicolas Sarkozy : "Les citoyens seraient mieux protégés si leurs données ADN étaient recueillies dès leur naissance" (Le Monde du 16/01/2007).

**Contre les dérives sécuritaires et totalitaires, refusons le fichage ADN
et organisons-nous pour que cette société ne voit jamais le jour.**

Mercredi 3 septembre à 20 h

Débat en présence de militantEs pour le refus du prélèvement ADN de
Toulouse, Lyon, Alès et Rouen au 34 bd de la Méditerranée (Toulouse).

Mardi 9 septembre à 14 h

Rassemblement de soutien à Thomas devant le Tribunal de Grande Instance,
Place du Salin à Toulouse